



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE
MAIRIE de JAUJAC
Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du conseil municipal
Du 18 décembre 2017

1 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du site de la Bastide

La commune a décidé l'opération de requalification du site de la Bastide en un centre d'accueil de groupes adultes et enfants d'une capacité de 64 lits. La commune a confié au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de requalification sur site après délibération en date du 11 septembre 2017. Dans ce cadre, le SDEA a lancé le 22 septembre 2017 la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération, à l'appui d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

15 plis contenant les candidatures ont été reçus. Conformément au règlement de consultation, trois candidatures ont été retenues par la commission ad'hoc réunie le 20 novembre 2017 : NAMA, ESTEVE&DUTRIEZ et TAM TAM.

Ces candidats ont remis une offre constituée d'une note de mémoire technique précisant leur organisation et leurs intentions sur le projet, et d'une proposition d'honoraires. Ils ont été entendus en audition, pendant 40 minutes, par la commission ad'hoc qui s'est réunie le 4 décembre 2017, sur les thèmes suivants : perception des enjeux architecturaux, choix techniques, budget de l'opération et organisation du travail. A l'issue des auditions, chaque candidat a eu la possibilité de préciser son offre avant le 9 décembre 2017.

A l'appui des travaux des commissions ad'hoc et de l'analyse des candidatures et des offres suivant les critères énoncés dans la consultation, le maire propose de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle du groupement de maîtrise d'œuvre représenté par son mandataire, le cabinet d'architecture ESTEVE&DUTRIEZ associé à ATELIER DE PAYSAGE (paysagiste) et BETREC (bureau d'études), pour un montant de 176 410 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a **entériné** le choix du groupement de maîtrise d'œuvre, représenté par le cabinet ESTEVE&DUTRIEZ et **autorisé** le Syndicat Département d'Équipement de l'Ardèche à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents afférents à la mise au point du marché.

2 – Problématique ressources en eau et urbanisme

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier, de Monsieur le Préfet, concernant les ressources en eau.

Monsieur le maire insiste sur le paragraphe : « ***Dans l'attente de la mise en œuvre d'une solution pérenne pour résoudre l'insuffisance des ressources en eau potable disponibles sur la commune, toute nouvelle demande d'urbanisme de nature à aggraver la situation actuelle doit être refusée.*** »

Monsieur le Maire indique :

- que les données qui ont servi à l'élaboration de ce courrier date de plusieurs années,
- que des travaux ont permis d'améliorer les rendements de production (réfection des canalisations, pose de compteurs en sortie de bassins.....),
- que le service de l'eau procède à une vérification journalière des consommations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de problème (fuites.....),
- que des travaux de maillage ont permis dans le village de répartir les abonnés en fonction des débits des captages,
- qu'une rencontre avec Madame la Sous-préfète a eu lieu afin d'obtenir des précisions,
- qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet afin d'obtenir une réunion avec tous les services concernés,
- que la Communauté de Communes « Ardèche des sources et volcans » en charge du PLUi vient de nous informer qu'une réunion est programmée début janvier 2018 avec les services de la DDT (urbanisme et service environnement-pôle eau).

Après discussion, le Conseil Municipal, conscient de la problématique ressources en eau et afin de ne pas compromettre la vie du village :

- * demande que les données actuelles soient prises en compte,
- * souhaite que les interdictions de construction soient prescrites par UDI (comme le prévoit le PLU approuvé le 04 septembre 2008) et non sur l'ensemble du territoire communal,
- * s'engage à sensibiliser régulièrement la population afin d'éviter le gaspillage de l'eau (vérification des canalisations privées, installation de robinet réducteur de pression, interdiction de vider les piscines chaque année.....).

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet, à la vue de ces éléments, de revoir sa position afin que Jaujac reste un village dynamique.

Délibération approuvée par 11 voix pour et 1 abstention.

3 - Subvention à l'Association l'Impromptu théâtre

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 €uros à l'Association l'Impromptu théâtre pour l'organisation d'un festival de théâtre en juillet 2018.
- que cette somme sera inscrite au budget 2018, article 6574.